

Vaincre le froid : le retour des chauffoirs publics (première partie : le 19^{ème} siècle)

Florence Loriaux, historienne

Lutter contre le froid. Pour des milliers de personnes, ce combat inégal contre les éléments se répète chaque année et ce à travers le monde. Un constat qui fait froid dans le dos quand on s'aperçoit que ce type de situation perdure depuis des siècles et que le problème reste entier. Pire même, en ce début de vingt-et-unième siècle, un sentiment de régression est éprouvé, de quoi glacer le sang devant tant d'impuissance! Le froid tout court serait-il la pointe visible de l'iceberg de la froideur d'une société qui n'hésite pas à créer de plus en plus de précarité et qui s'en accommode en toute saison mis à part les pics de froid? A ce propos, le passé pourrait sans doute apporter un certain éclairage.

Mots-clés : précarité, assistance publique, climat, aide sociale

La venue de l'hiver et des périodes de grand froid représentent toujours un moment d'angoisse pour de nombreux individus. Où trouver à se loger ? Et même si on est en possession d'un logement, la question se pose de plus en plus souvent, notamment en période de crise, sur les moyens de le chauffer. Au fil des ans, le scénario se répète. Des personnes sont à la rue dans le dénuement le plus complet quand elles ne meurent pas de froid ou quand elles n'en viennent pas à commettre l'irréparable. Le vaste combat à mener pour faire battre en retraite une telle détresse, semble se confiner à des escarmouches là où la plus haute stratégie devrait s'imposer. Chaque hiver, les pouvoirs publics semblent redécouvrir avec l'arrivée des grands froids, l'ampleur de la misère sociale d'une partie non négligeable de ses citoyens.

Même si la Déclaration universelle des droits de l'homme inscrit dans l'article 25 que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » et que l'article 23 de la Constitution belge proclame que « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment le droit à un logement décent et le droit à la protection d'un environnement sain », la précarité et notamment la précarité énergétique est bien installée dans notre pays.

Quelles politiques les pouvoirs publics ont-ils mis en place afin d'apporter une solution à ce problème dont on semble souvent se désintéresser au fur et à mesure où la température grimpe ? Nous nous intéresserons plus particulièrement à la situation de Liège à partir du 19^{ème} siècle.

Les classes populaires connaissent avec l'émergence de l'industrialisation des conditions de vie et de travail difficiles, encore plus marquées pendant la période hivernale. Nicole Haesenne-Peremans constate que « Pour les indigents mourir de froid ou de faim ne sont pas de simples figures de style. Lors des crises de subsistances aigües ou en période de grands froids, on trouve dans la presse la relation de tragiques faits divers. (...) En 1818, dans l'arrondissement de Liège, 7.980 personnes tombent à charge de la charité publique par manque de travail. À la même époque, une foule d'individus sont sans asile parce qu'ils ne gagnent même plus de quoi payer un loyer », un constat auquel s'en ajoutent d'autres comme « En 1823, une femme, vivant au fau-

bourg Saint-Léonard, est morte de froid. En 1827 encore, deux vieillards décèdent des mêmes raisons. Durant l'hiver 1829-1830, c'est au tour de deux jeunes Hutois. Ainsi, malgré le laconisme du fait divers, peut-être même à cause de lui, apparaît, dans toute son horreur, le sort précaire de l'indigent, à la merci de la maladie et de la mort»¹.

Une enquête menée en 1818 auprès des bureaux de bienfaisance par les autorités hollandaises concernant le nombre d'indigents constate déjà dans certaines communes de la Province de Liège un certain impact saisonnier : dans les communes plus rurales, les ouvriers agricoles perdant leur emploi pendant l'hiver rejoignent les rangs des indigents.

Le nombre de ces démembrements montre bien la préoccupation des autorités face à la montée du paupérisme et il s'agit pour eux d'évaluer les ressources financières nécessaires afin d'éviter des crises ainsi que des famines.

Œuvres publiques épaulées par les œuvres privées se mettent en place afin de tenter d'apporter quelques secours à ces malheureux : distribution de charbon, de vêtements, de pain,...

L'œuvre des chauffoirs publics fut fondé en 1885 par Heuvelmans, directeur de l'Hôpital des Anglais, à Liège, réactualisant l'institution mise sur pied par les chanoines de Saint-Paul qui, au 14^{ème} siècle, avaient mis à la disposition des pauvres de la Ville de Liège un établissement où il était possible pour ces derniers de se réchauffer et de se loger pendant la période hivernale.



La tradition du chauffoir est bien présente à Liège. Théodore Gobert, historien liégeois, relève dans les sources liégeoises que «l'hiver, en face de l'établissement de Vinâve-d'Ille, on allumait d'énormes feux de houille autour desquels les pauvres pouvaient se réchauffer. C'était le chauffoir public de l'époque. Certains des legs faits à l'hospice visaient particulièrement l'alimentation de ces feux. La Cité cru, paraît-il de devoir supprimer ces chauffoirs publics l'an 1630, à cause des désordres qu'y occasionnait la populace en ces temps de luttes civiles. Dans la suite, l'hospice livra du charbon au populaire couvent des Frères-Mineurs, Hors-Château, où les pauvres purent aller se garantir du froid»².

Le fondateur témoigne lors du passage de la Commission du Travail à Liège en 1886 sur les origines de son œuvre : «En décembre dernier, un ouvrier, vêtu seulement d'une robe de chambre et d'un pantalon de toile s'est présenté à l'hôpital à moitié mort de froid. Il ne savait plus parler tant le froid qui l'avait saisi, était intense. Je l'ai fait réchauffer, je lui ai fait donner des soins, et malgré cela, le malheureux est mort dans la même soirée. Dans le but de ne plus voir se reproduire ce douloureux événement, j'eus l'idée de créer les chauffoirs publics... Cette situation paraît encore se continuer, peut-être s'empirera-t-elle ; nous nous sommes demandé si l'émigration ne serait pas un remède; l'étude de la question a été mise à l'ordre du jour.»³

L'année de l'ouverture, 200 personnes trouvèrent refuge le jour au chauffoir dans le quartier Nord tandis que 700 autres étaient accueillies au chauffoir de la place Saint-Severin. Les locaux étaient fournis par la Ville de Liège.⁴ Le chauffoir était accessible durant la journée et durant l'hiver. Hommes et femmes sont accueillis alors dans des structures différentes.

L'institution continuera à développer ce type de secours. Ainsi, le rapport d'activités 1887-1888 de l'Œuvre des chauffoirs qui célèbre le troisième anniversaire de l'organisation, se réjouit de l'ouverture d'un nouvel établissement réservé aux femmes et aux enfants. Le bâtiment de la place Saint-Séverin n'est plus seul à accueillir les «sans logis» suite à l'ouverture de l'asile de la rue Volière le 10 décembre 1887 où, dès la première année, 170 femmes et 44 enfants de moins de dix ans ont trouvé un abri à condition de respecter des règles d'hygiène très strictes et de suivre parfaitement les règles de vie en commun. Quelques rapports font le bilan année par année et témoignent de l'utilité de tels établissements vu le nombre de personnes qui y

trouvent un abri pour un certain temps «dans un confort relatif», avec des «litteries convenables» pour les femmes et les enfants plutôt qu'une «simple couchette de bois, un lit de camp sans couvertures comme cela se fait pour nos pensionnaires de l'asile des hommes». De tels locaux permettent aux personnes de ne pas dormir «sur un banc d'un boulevard ou dans l'angle d'une porte» et s'avèrent indispensables pour les mettre à l'abri du froid « *l'épouvantable hiver que nous avons eu à supporter a montré une fois de plus combien la classe des travailleurs a besoin d'être soutenue* » et le relevé des professions prouve que peu d'entre elles sont épargnées même si certaines semblent plus exposées comme celles de journaliers, forgerons, menuisiers ou «houilleurs».

En 1890, est créée l'œuvre de la bouchée de pain qui, ne fonctionnant que pendant les grands froids, assure la distribution de pain et de soupe aux personnes se présentant dans les chauffoirs. Il s'agit d'offrir aux personnes nécessiteuses, grâce à une aide alimentaire, les moyens de restaurer ses forces. Ces deux types d'aides seront désormais intrinsèquement liées.

À Liège, à la fin du 19^{ème} siècle, comme dans d'autres communes, ce sont, en quelque sorte, les premiers plans hivernaux qui sont en train de se mettre en place. (à suivre)

Notes :

1. HAESSENNE-PEREMANS, N., *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle*, Paris, Editions Les Belles Lettres, 1981, p. 382.
2. GOBERT, TH., *Les rues de Liège*, Liège, 1901, vol .1, p.502.
3. Section régionale D, Liège, séance du 1er septembre 1886, p. 46 dans *Commission du Travail, Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel*, Bruxelles, 1887.
4. DEMARTEAU, J., *Les œuvres sociales à Liège au XIXème siècle*, dans *Congrès des œuvres sociales à Liège, 26-29 septembre 1886*, Liège, 1886.

Pour en savoir plus :

- LUDOVIC SAINT-VINCENT, Belgique *charitable, Bruxelles. Charité?, bienfaisance, philanthropie, etc.*, Bruxelles , Vve F. Larcier, 1893.
- LUDOVIC SAINT-VINCENT, Belgique *charitable*, Bruxelles, 1904.
- VERMEERSCH , A., *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique*, Louvain, 1900.
- "Pauvreté : Faire face à l'hiver quand on n'a rien... ou presque. Pour couvrir ses enfants le soir, une mère: «Monn koud enn goni ant dé drap», dans *lemauricien.com*, 21 août 2011 <http://bit.ly/N2uQsv>
- LE CROM, J.-P. et RETIÈRE, J.-N., *Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre* http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/20/26/96/PDF/nourrir_les_pauvres.pdf